

Initiation à l'anglais informatique – UF1 (niveau A1.1)

Pour qui ?

Tout public âgé de plus de 15 ans

Objectifs et prolongements possibles

L'unité de formation vise à amener l'étudiant à la compréhension globale et à la connaissance d'éléments de base d'une langue de communication écrite simple, dans le cadre de situations professionnelles liées au domaine de l'informatique.

Prolongement possible : « initiation à l'anglais informatique – UF2 »

Où ?

Ecole Industrielle et Commerciale de Courcelles
Enseignement de promotion sociale
Place Roosevelt 2-3 , 6180 Courcelles
Tél.: 071/46.63.50 (52)
www.eicourcelles.be
e-mail : eicourcelles@gmail.com

Quand ?

Du : 11/09/20

Au : 29/01/21

A quelle fréquence ?

1 soirée/semaine

Durée

60 périodes

Horaire ?

Le vendredi de 17h15 à 20h10

Programme ?

- Comprendre et reproduire des messages écrits simples relatifs au domaine de l'informatique ;
- Reconnaître les formes et les structures grammaticales de base nécessaires à la compréhension de documents écrits dans le domaine de l'informatique ;
- Reproduire des messages écrits courts et simples relatifs au domaine de l'informatique, à partir d'un modèle vu (instructions, options, ...);
- Capter et comprendre globalement des messages oraux simples et précis (instructions, options, ...) relatifs au domaine de l'informatique ;
- Utiliser des expressions stéréotypées simples nécessaires à la survie professionnelle et au travail en classe.

Organisation ?

Cours collectifs

Nombre de places disponibles : 20

Procédure d'inscription ?

A l'inscription, prévoir :

- carte d'identité
- copie de diplôme sanctionnant le niveau d'études le plus élevé
- numéro d'inscription au FOREM pour les demandeurs d'emploi
- attestation du CPAS pour les personnes bénéficiaires du revenu minimal d'insertion
- attestation de l'AViQ pour les personnes reconnues par celle-ci

Sélection ?

Etre titulaire du CEB ou test d'admission

Conditions financières ?

Droit d'inscription de 41,40 euros

Exonération pour les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du revenu minimal d'insertion, les personnes reconnues par l'AViQ, les étudiants de moins de 18 ans.